

Vice-rectorat de la Polynésie française
Département des Examens, des cert. pro.
et des concours (DEC)

Vu le décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie ;

Vu l'arrêté du 8 février 2021 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

Vu la circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

Vu l'arrêté n° 6893-2025/VR/DRH/DEC du 07 octobre 2025 fixant les modalités d'organisation de la session d'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) par la voie de l'expérience professionnelle ouverte au titre de l'année 2026 ;

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) par la voie de l'expérience professionnelle est constitué comme suit pour la session 2026:

Présidente

Mme EMMANUELLE PRELOIS
INSP EDUC NATI HORS CLAS

CIRCONSCRIPTION PEDAGOGIQUE ASH 1ER ET
2ND DEGRES PIRAE
CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE

MEMBRE DU JURY

M. ANDRE POTDEVIN
INSP EDUC NATI HORS CLAS

Circonscription d'inspection du 1er degré de Faaa -
Mission éducation prioritaire FAAA
CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE

Mme DOROTHEE ROLLIER
PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE

Circonscription d'inspection du 1er degré de Faaa -
Mission éducation prioritaire FAAA
OPTION G

Mme EVA ROYER
PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE

CJA PAPENOO HITIAA
ENSEIGNANT 1ER DEGRE SPECIALISE

Article 2 : Le secrétaire général du vice-rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Papeete, le 12 février 2026

Pour le vice-recteur et par délégation,
le secrétaire général adjoint,
directeur des ressources humaines


Pascal BENOIT

